



MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2019**

SOMMAIRE

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019	3
2- FINANCES LOCALES : Débat d'Orientation Budgétaire.....	3
3- FINANCES LOCALES : Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police 2018.....	5
4- Actualisation de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en vue de la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité.....	6
5- Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.....	6
6- Informations et questions diverses.....	7

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} mars 2019 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : J-L. THAUVIN, Maire, R. BRAUD, M-C. MASSONNET, J-M. SAULNIER, M. GALLERAND, B. GARINO, V. BARILLAU, Adjointes,
C. BOUSSEAU, M. LE BRIS, C. LEMONNIER, S. BAZIN, B. HERRERO, R. GREGOIRE, G. CAUDAL, D. GESLIN, P. ABLIN, M. GICQUEL, E. VINCENT, F. BERTRAND (arrivée à 20h42), C. ETRILLARD (arrivée à 21h), Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

C. ETRILLARD a donné pouvoir à M. GALLERAND (jusqu'à 21h)
J. LAVAZAIS a donné pouvoir à V. BARILLAU
J-F. ARTHUR a donné pouvoir à F. BERTRAND
P. GROSSMAN a donné pouvoir à M. GICQUEL
S. LUNEL a donné pouvoir à E. VINCENT
A. DAUBIE-RENARD a donné pouvoir à S. BAZIN

ABSENTS : F. MAUGERE – D. BOURGOIN

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Secrétaire de séance : P. ABLIN

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 7 février 2019.

M. GICQUEL indique que J-F. Arthur souhaite apporter la modification suivante page 9 : remplacer « Il faut aussi s'occuper du logement privé » par « Il faut aussi penser au partenariat public-privé ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, avec 15 voix pour et 8 abstentions, le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019.

2- FINANCES LOCALES : Débat d'Orientation Budgétaire

M. Le Maire indique qu'aux termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en Conseil Municipal par le Maire. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport a été présenté en commission des finances le 18 février 2019.

M. le Maire rappelle les grands points que doit contenir le DOB à savoir le contexte national, les grandes réformes prévues en 2019, une analyse de la situation financière de la Commune, une analyse de la fiscalité et le besoin de financement envisagé dans l'année.

B. Herrero demande si le dégrèvement lié à la taxe d'habitation sera supérieur en 2019.

M. le Maire répond que le dégrèvement sera plus important en 2019. Il rappelle que la réforme sur la taxe d'habitation votée en 2017 a pour objectif de supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages en mettant en place un mécanisme progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les recettes issues des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases locatives s'ajouteront à la compensation versée par l'Etat.

M. le Maire aborde ensuite la question de la réforme de la répartition du produit de l'IFER sur les éoliennes. Il explique qu'aujourd'hui, l'IFER est perçue en totalité par Estuaire et Sillon. Il s'élève à 7400€/mégawatt produit sur les six éoliennes présentes sur le territoire de la commune. La réforme prévoit que les éoliennes implantées à partir du 1^{er} janvier 2019 donneront lieu à une nouvelle répartition de l'IFER entre l'EPCI et la commune avec une fraction minimum de 20% pour la commune d'implantation. Actuellement, il faut un vote à la majorité qualifiée pour que la répartition dérogatoire s'applique.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, il complète le rapport en indiquant que la Commune a perdu 211 598€ de dotations entre 2017 et 2018 suite à la variation du potentiel fiscal lié à la fusion. De même, la commune a perdu 98 000€ de recettes au titre du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) par rapport à 2016.

R. Grégoire demande s'il est possible d'estimer la capacité financière de la commune sur la décennie à venir.

M. le Maire répond qu'il serait trop présomptueux de faire une projection sur 10 ans. Les recettes sont stables. On peut donc estimer la CAF brute à environ 750 000€ par an sur les prochaines années. Toutefois, l'incertitude liée au FPIC pourrait apporter des variations notables. Pour compenser cette baisse des recettes, une négociation financière pourrait être menée au sein de la Communauté de Communes afin d'aboutir à une nouvelle répartition de la dotation de solidarité communautaire ou à une augmentation de l'attribution de compensation, ou à la prise en charge du FPIC par la CCES.

B. Herrero rappelle qu'en 2016, le FPIC a été inclus dans l'attribution de compensation. Ce débat a déjà eu lieu.

S. Bazin demande si le parc d'activités de Porte Estuaire apportera plus de recettes.

M. le Maire répond que la zone d'aménagement concertée a été dissoute donc qu'il n'existe plus d'exonérations de taxes foncières. On peut considérer que s'il y a plus de terrains, il y aura une augmentation des produits de taxes foncières. Néanmoins, la CVAE et la CFE sont versées à Estuaire et Sillon.

B. Herrero demande si, au vu de la caf nette dégagée et des engagements pluriannuels, la commune dispose de marges de manœuvre notamment en matière d'éclairage public qui était un des engagements figurant dans le programme électoral.

J-M. Saulnier répond qu'une enveloppe annuelle a été fixée pour la réalisation du programme d'éclairage public. Les secteurs du Clos Méry, de la Veinerais et des Gavelais ont déjà été effectués.

M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas de marge de manœuvre. Une partie des travaux pour l'opération de réhabilitation de l'immeuble situé au 19 place de l'église sera payée en 2020. Sur le principe, nous en sommes encore au stade des orientations budgétaires. Il est encore possible de faire des arbitrages dans l'enveloppe budgétaire proposée. En revanche, il n'est pas possible d'ajouter des travaux supplémentaires sans retirer des travaux prévus car il faudrait de nouveau avoir recours à l'emprunt, ce qui ne serait pas forcément judicieux. Il rappelle les travaux de voirie qui seront réalisés cette année et dont les projets ont été validés par la commission voirie. Le programme est déjà bien engagé, ce serait difficile de revenir dessus. Si on veut des financements supplémentaires, il faudrait soit recourir à l'emprunt soit augmenter les impôts ce que nous n'envisageons pas dans le contexte actuel.

M. Massonnet demande quand auront lieu les travaux d'accessibilité à la mairie.

M. le Maire répond que les travaux d'accessibilité à la mairie auront lieu en 2020. Il signale qu'il y a beaucoup de projets inscrits au budget en 2019 et qu'il faut aussi tenir compte de la charge de travail des services.

F. Bertrand demande si la situation de la nouvelle Communauté de Communes avec la diminution des recettes peut engendrer des conséquences pour Campbon.

M. le Maire répond que la Commune aura peut-être plus de dotations de la part de l'Etat si le potentiel fiscal diminue. Il est vrai qu'à l'avenir, le budget d'Estuaire et Sillon connaîtra une diminution de recettes. Il signale que les équipements les plus coûteux sont Terre d'Estuaire avec un déficit annuel annoncé de 400 000€ et les deux piscines intercommunales.

C. Bousseau demande sur quoi se base l'estimation du déficit.

M. le Maire répond que l'estimation se base sur 45 000 entrées par an. Il précise qu'il y a eu 3500 entrées depuis l'ouverture jusqu'à la semaine dernière.

B. Herrero indique que la centrale de Cordemais engendre 11 millions de recettes au titre de l'IFER, de la CFE et de la CVAE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

3- FINANCES LOCALES : Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police 2018

M. le Maire indique que, chaque année, le Conseil Départemental demande aux communes si elles envisagent de réaliser des opérations susceptibles de bénéficier de la répartition du produit des amendes de police. Celles-ci doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

La commune de Campbon souhaite mettre en œuvre des actions de sécurisations de deux carrefours, d'une part, et limiter la vitesse dans les hameaux, d'autre part.

Les tronçons de voies concernés sont les suivants : aménagement du carrefour du Verger, aménagement d'un plateau de sécurité sur la RD 100, et installation de panneaux de signalisation limitant la vitesse à 50 km/heure dans certains hameaux de la commune.

Les études sont en cours et les travaux démarreront à la fin du premier semestre 2019 pour l'aménagement du carrefour du Verger et l'installation des panneaux de signalisation.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du plateau de sécurité sur la RD 100 sera lancée au deuxième semestre 2019.

Le coût global est estimé à 114 000€ TTC.

G. Caudal annonce que les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) travaillent actuellement sur la mise en place de panneaux pour améliorer la sécurité routière. Ils doivent poursuivre leur réflexion afin de savoir s'il est possible de déroger à la réglementation pour l'aspect des panneaux. Elle indique que le prochain CME aura lieu le 22 mars à 18h30. Elle invite tous les conseillers municipaux adultes à être présents lors de cette réunion pour la présentation des panneaux par les enfants.

F. Bertrand demande si un ralentisseur pourrait être installé route de Bouvron pour faire diminuer la vitesse.

M. le Maire répond qu'un dispositif est déjà installé rue de Bouvron. Il rappelle que le problème de vitesse excessive se retrouve partout dans le bourg et dans les hameaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2018 pour les aménagements cités ci-dessus.**

4- Actualisation de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en vue de la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité

M. le Maire indique qu'avec l'obligation de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT au 1er octobre dernier, la Préfecture de Loire-Atlantique propose de ne plus envoyer ces marchés sous format « papier » à l'occasion de leur transmission au titre du contrôle de légalité afin d'éviter toute rematérialisation chronophage et onéreuse.

Dans ce cadre, les collectivités adhérentes au dispositif ACTES, qui, à ce jour, ne télétransmettent pas encore leurs marchés publics, sont invitées à élargir le champ des actes télétransmis aux contrats de la commande publique en signant une nouvelle convention permettant d'inclure ce type d'actes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité incluant les marchés publics.**

5- Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

M. le Maire présente les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

⇒ MARCHES PUBLICS

NATURE	OBJET	NUMERO	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Prestations intellectuelles	Moe création desserte lotissement la Gruette	2019-01	AGEIS 3 Rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	4 700,00 €	5 640,00 €
Prestations intellectuelles	Mission de CT relative à la création de préaux école FD	2019-02	APAVE Nord Ouest SAS 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	2 568,00 €	3 081,60 €
Prestations intellectuelles	Mission de CSPS relative à la création de préaux à l'école FD	2019-03	Atlantique coordination ingénierie 306 avenue Poincaré 17000 LA ROCHELLE	874,00 €	1 048,80 €

6- Informations et questions diverses

M. le Maire annonce les dates suivantes :

- 15/03/2019 à 18h30 : réunion dans le cadre du grand débat national
- 31/03/2019 à 16h : concert IFA
- 1 5/05 à 18h30 : réunion publique d'information sur la mise en place d'une mutuelle solidaire

La séance est levée à 22h09.